

[Le Web](#)[Les vidéos](#)

ALERTE SECURITE AERIENNE

Le parquet de Paris, faisant suite à une dénonciation publique de Martin Schulz, président du Parlement européen, socialiste allemand (SPD), a ouvert une nouvelle enquête visant le Front national. Les poursuites judiciaires à l'encontre du FN se multiplient. Pour des suspicions de financements politiques illégaux. Plaie d'argent n'est pas mortelle. Alors, justement, dans les affaires d'accidents aériens, où les morts se comptent par centaines, notamment la tragédie du vol AF447 Rio-Paris survenue il y a bientôt huit ans, qu'en est-il ? Comment se déroule cette enquête judiciaire, qui, outre la considération due aux familles de victimes, touche aussi à la sécurité aérienne ?

Nul besoin d'être spécialiste de l'aéronautique ni juriste pour comprendre. C'est à la portée de quiconque dispose d'un peu de bon sens et lit le journal. On constate que dans l'enquête sur le crash du vol AF447 Rio-Paris des magistrats violent les lois. Tout le monde peut le constater, sans même connaître le droit. Ce sont des principes de base du droit, connus de tous, qui sont violés.

Pour bien faire toucher du doigt, voici une petite histoire :

Devant une école en ville, en bas d'une forte descente, des enfants ont été renversés par un véhicule sur un passage protégé par un feu tricolore, annoncé par des panneaux et un feu clignotant en amont. Tous les enfants (une quinzaine) sont morts. Le véhicule ne s'est pas arrêté et a disparu. Les seuls témoins sont quelques personnes qui ont assisté à la scène à une certaine distance. Ils certifient que le véhicule était un gros camion blanc avec des inscriptions en rouge, qui roulait très vite en bas de la descente et est passé au feu rouge.

La justice mène l'enquête. Les faits ont été enregistrés par deux caméras de vidéosurveillance. Une est pointée « face camion » et montre le camion de face, arrivant sur le passage protégé. L'autre, orientée dans l'autre sens, a enregistré le passage du camion par l'arrière. On sait donc que sur chaque enregistrement on trouvera tous les éléments d'identification du camion (marque, modèle, nom de la société exploitante en grosses lettres rouges, numéro d'immatriculation...) et que sur l'enregistrement « face camion » le conducteur sera identifiable (des éventuels passagers le seront également).

Que fait la justice ? Elle refuse de mettre les enregistrements dans la procédure, malgré les très insistantes demandes de certains parents. Elle confie ces enregistrements à des experts qui seront chargés d'expliquer ce qu'ils ont vu sur les enregistrements. Les experts se succèdent, parlant très longuement de tout et de rien, se contredisant, se critiquant et blablabla. Mais aucun ne donne la moindre information sur le nom de la société exploitante, ni sur l'immatriculation du camion, sa marque, son modèle...

/...

Un des avocats prétendra en direct à la télévision que la loi interdit au juge d'instruction de mettre les enregistrements dans la procédure (en réalité la loi impose le contraire !). Un autre mettra en cause par écrit les capacités mentales des parents qui réclament d'avoir accès aux enregistrements.

Parallèlement, le juge d'instruction fait rechercher pour le jeter en prison puis chez les fous celui qui dénonce l'ensemble de ces faits. Et cela dure depuis des années.

Tout le monde comprend bien, dans une telle histoire, que des magistrats se moquent du monde et qu'ils essaient de protéger certains intérêts. Et pour l'AF447 ? C'est pareil. C'est même pire, avec des avocats qui escroquent purement et simplement leurs clients ! Et c'est dégueulasse, le mot n'est pas trop fort, pour les familles de victimes qui en prennent plein la figure depuis 2009, alors qu'après avoir perdu un être cher ou plusieurs elles sont dans une extrême souffrance et dans un état de faiblesse matérielle et morale qui amoindrit considérablement leurs capacités de défense.

Toutes les preuves de ce qui précède figurent dans un PDF « farci » de documents, entre autres des attestations et messages de félicitations (pas de n'importe qui !), des actes judiciaires, des dédicaces et extraits de livres, des correspondances signées de magistrats, de ministres, d'avocats dont on parle souvent, de pilotes syndicalistes... et même d'un **candidat à la présidence de la République, et non des moindres !** Des documents et encore des documents ! Pas de blabla, juste quelques commentaires pour préciser et éclairer certains points et pour articuler l'ensemble. Ce PDF est disponible en ligne (198 pages - 9,71 Mo) :

<http://franceleaks.com/hollande/crashes-aeriens-stop-ou-encore-norbert-jacquet-7-janvier-2017.pdf>

NB. Le PDF dont je viens d'indiquer le lien peut bien sûr être lu en tirage papier. On ne dispose pas à ce moment de la faculté de cliquer les liens (mais avec une tablette en main, montrant ce même PDF, on peut palier ce léger inconvénient). Le tirage papier présente l'avantage de rendre plus facile la lecture. L'astuce connue, en l'absence de tirage papier, est aussi de copier le PDF dans un second dossier, ce qui permet d'ouvrir le PDF dans deux fenêtres, la seconde permettant de lire les renvois sans modifier le fil de la lecture dans la première.

NB. Le PDF dont je viens d'indiquer le lien est surabondant pour établir **à lui seul** les faits, solidement et **pour l'éternité**. Il conviendrait que mes éternels agresseurs prennent cela en compte. **POUR L'ETERNITE !**

NOTA BENE

Ce qu'on trouve sur le Web peut disparaître. N'hésitez pas à télécharger / sauvegarder tous les PDF successifs que vous découvrirez. De nombreuses vidéos sont également téléchargeables. N'hésitez pas à faire circuler tout cela. Vous œuvrerez ainsi, et c'est **le seul objectif poursuivi**, dans l'intérêt des familles de victimes et dans celui de la sécurité aérienne... et aussi, c'est indispensable, pour **protéger ceux qui agissent dans ce sens**. S'il arrive à des membres de votre famille ou à vous-même de prendre l'avion...

* * *